

491. Outre le jugement particulier, il doit y avoir un jugement général, afin que Dieu, qui permet sur la terre que les justes soient éprouvés et que les méchants prospèrent, puisse, à la fin du monde, faire éclater sa justice devant tous les hommes.

Afin que Dieu puisse, à la fin du monde, faire éclater sa justice devant tous les hommes, c.-à-d. faire comprendre qu'il était infiniment juste à l'égard des hommes, tout en permettant sur la terre que les bons fussent souvent malheureux, tandis que les méchants étaient heureux et réussissaient en tout.

492. Oui, nos corps auront part à la récompense ou à la punition de nos âmes, parce qu'ils leur seront réunis par la résurrection, pour participer à leur bonheur ou à leur malheur, comme ils ont pris part à leur bonnes œuvres ou à leurs péchés.

Nos corps auront part à la récompense ou à la punition de nos âmes. Il est juste que le corps qui a participé aux souffrances et aux plaisirs de l'âme participe aussi à sa récompense ou à sa punition. Bien plus, il est nécessaire à la béatitude complète de l'âme, que le corps qu'elle a habité pendant la vie lui soit uni.

Parce qu'ils leur seront réunis par la résurrection. Preuve, ces paroles de Job : " Je sais que mon Rédempteur est vivant, qu'au dernier jour je sortirai de la terre, et que je verrai dans ma chair mon Sauveur et mon Dieu."

493. Les corps des justes ressusciteront glorieux et immortels.

491. Pourquoi, outre le jugement particulier, doit-il y avoir un jugement général ? 492. Nos corps auront-ils part à la récompense ou à la punition de nos âmes ? 493. Dans quel état ressusciteront les corps des justes ?